

Le sept septembre deux mil vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Maillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 01 er septembre 2020

Présents : Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Thierry DE LAMARLIERE, Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Marien MICHAUD, Ludovic MÜLLER, Arnaud PAULUS, Virginie THEBAUD, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET

Membres excusés ayant donné pouvoir : Gaëlle BOUDRON (pouvoir à Virginie THEBAUD), Véronique MASSERET (pouvoir à Thierry DE LAMARLIERE)

Membre excusé : Jean-François HERAUD,

Secrétaire de séance : Michel DESCLOUX

Le Conseil Municipal, avant la réunion, a parcouru une partie du Bourg de maillet allant du cimetière à l'école dans le cadre de l'éventuel aménagement de ce secteur.

ORDRE DU JOUR :

Deux intervenants de la société Kallista présentent au Conseil Municipal un projet concernant l'installation d'une station de recharge pour véhicules électriques à proximité de l'A71.

La société Kallista est producteur d'énergie et vend celle-ci sur une bourse d'énergie.

Cette société veut se positionner sur un nouveau secteur : la recharge de véhicules électriques en implantant des stations de recharge à proximité des sorties d'autoroutes telle que la sortie « Forêt de Tronçais ».

Afin de pouvoir faire fonctionner une station de recharge, il faut installer deux éoliennes (éoliennes de 150 à 220 mètres de hauteur comme celles situées sur la Commune **de Quinssaines**). Lorsque la station n'est pas utilisée, l'énergie des éoliennes est vendue aux opérateurs.

La fiscalité qui reviendrait à la Commune serait de 20000 € par an et si la station et les éoliennes se trouvaient sur un terrain communal, la société verserait un loyer.

Un montant de 15 € par an serait proposé aux habitants de HAUT-BOCAGE afin de pouvoir recharger leur véhicule à un coût moins élevé que les utilisateurs de passage.

Si le projet était mis à exécution, la mise en service de la station et des éoliennes se ferait en 2024.

Différentes questions sont posées par les Conseillers Municipaux.
Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le projet.

Après le départ des intervenants, un court débat s'est instauré au sein du conseil municipal. Il a été convenu qu'une réponse serait apportée à la prochaine réunion de conseil.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 août 2020

M. le Maire fait la lecture du compte-rendu de la réunion du 03 août 2020 et demande son approbation.
Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Désignations des délégués au SIVOM Région Minière pour l'assainissement

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune de HAUT-BOCAGE au sein du SIVOM Région Minière pour la compétence assainissement.

M. le Maire propose de nommer les mêmes délégués désignés pour la compétence « eau » au sein de la Communauté de Communes du Val de Cher :

- Mme Geneviève LACHASSAGNE et M. Yves GAUDIN en tant que délégués titulaires.
- Mmes Véronique MASSERET et Gaëlle BOUDRON en tant que délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de suivre la proposition de M. le Maire.

Mme Geneviève LACHASSAGNE et M. Yves GAUDIN représenteront la Commune de HAUT-BOCAGE pour la compétence « assainissement » en tant que délégués titulaires et Mmes Véronique MASSERET et Gaëlle BOUDRON en tant que délégués suppléants au sein du SIVOM de la Région Minière.

Dispositif de reconquête des Centres-Bourgs : décision à prendre

M. le Maire expose au Conseil Municipal la rencontre entre Mrs Yves GAUDIN, Thierry DE LAMARLIERE, adjoints et lui-même avec M. THOMAS du Conseil Départemental de l'Allier au sujet du dispositif de reconquête des Centres Bourgs à laquelle la Commune avait candidaté.

Pour le Conseil Départemental, ce dispositif doit permettre l'aménagement des bourgs en prenant en compte la voirie, les places, les trottoirs mais également les commerces, les logements. HAUT-BOCAGE est composée de trois Centre-Bourgs et il ne faudrait en choisir qu'un seul et pas en entier mais un périmètre. L'aménagement se ferait par tranches sur 5 ans.

Le dispositif est donc contraignant pour une Commune telle que HAUT-BOCAGE et convient mieux à des Communes de la taille de Désertines par exemple.

Le Conseil Municipal se positionnera lors de la prochaine réunion.

Aménagement du Bourg de Maillet : choix d'un programme

M. Yves GAUDIN fait part au Conseil qu'il faudrait aménager l'entrée de Maillet du cimetière à l'école avec un plateau surélevé par exemple. Avant il convient de voir dans quel programme de subvention du Conseil Départemental, cet aménagement pourrait rentrer. Le dispositif « aménagement des espaces publics » semble le programme adapté pour pouvoir toucher une subvention à hauteur de 30 %.

M. Yves GAUDIN convoquera la commission « cadre de vie – environnement et patrimoine » et invitera les conseillers de Maillet ne faisant pas partis de la commission afin de travailler sur le projet. Deux bureaux d'études pourraient être ensuite contactés.

Eglise de Givarlais : présentation de l'étude de restauration permettant l'ouverture au public, suite à donner.

La commission « bâtiments » et les conseillers de Givarlais se sont réunis sur place à l'église afin de se rendre compte de son état actuel.

M. le Maire présente le rapport de l'étude de restauration de M. LARVARON, architecte qui propose des tirants métalliques afin que le mur concerné par les dégradations principales ne s'écarte plus. Il faudrait réaliser comme travaux : la réfection de la toiture, mettre des tirants et faire la reprise des fissures, des enduits et la voûte en plâtre pour un coût d'environ 180 000 €.

Le Conseil décide de faire passer une entreprise spécialisée dans ce type de travaux afin de demander son avis. Et par la suite, une étude sur l'aspect technique pourrait être demandée à M. LARVARON.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de l'avis du Comité Médical Départemental en date du 12 mai 2020, M. GAYET Dominique est inapte de façon totale et définitive à toutes fonctions.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires et la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires à compter du 25 Aout 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1ère Classe	C	2	35.00h
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise	C	1	24.00h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	15.50 h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	30.00h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	32.00h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	2	35.00h
Adjoint Technique	C	1	11.00h
Adjoint Technique	C	1	18.50h
Adjoint Technique	C	1	19.00h
<i>Adjoint Technique</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>25.00h</i>
TOTAL		11	

Informations diverses :

- Site du Lagon Bleu à Louroux-Hodement :

M. Thierry DE LAMARLIERE fait un point sur la fermeture de la carrière du Lagon bleu suite à des débordements (plus de 500 personnes sur le site en un week-end, barbecues pouvant provoquer des feux, baigneurs alors que la baignade est interdite)

Un arrêté interdisant le site sauf pour les promeneurs et randonneurs a été pris.

De gros cailloux ont été installés le long de la Départementale afin que les voitures n'accèdent plus au parking.

Depuis, le bénéfice est certain pour l'environnement et aussi pour les riverains (nuisances sonores)

M. Thierry DE LAMARLIERE souhaite qu'une réflexion soit menée à l'automne pour l'avenir du site.

- Bulletin d'Informations Municipales :

M. Thierry DE LAMARLIERE présente la maquette du Bulletin d'Informations Municipales qui s'intitulera « Le carnet de HAUT-BOCAGE » et qui devrait paraître fin septembre.

Un compte Facebook sur la commune qui portera le même nom que le B.I.M sera créé et Mme Gaëlle BOUDRON en sera l'administratrice et des conseillers et les secrétaires de mairie seront modérateurs.

- Compte-rendu des délégués par rapport aux différentes réunions des syndicats ou des commissions de la Communauté de Communes du Val de Cher :

M. Arnaud PAULUS fait le point sur la commission « tourisme » de la Communauté de Communes du Val de Cher :

Au musée du Canal de Berry, un parcours ludique pour les enfants et adultes aussi a été mis en place avec un mini-cours d'eau et des écluses afin d'expliquer le fonctionnement d'un canal.

L'Office de Tourisme de Montluçon a édité des fiches sur les randonnées à faire sur la Communauté de Communes. Elles devraient être mises à disposition au Musée et dans les mairies.

Le Canal de Berry à cause de la sécheresse est plein d'algues, ce qui pose un problème de navigation pour les bateaux électriques.

Sinon les conseillers intéressés par une commission à la Communauté de Communes peuvent en faire partie.

Questions diverses :

Les panneaux de signalisation au titre de la demande de subvention des amendes de police vont être commandés auprès de la société SIGNALOC.

La Poste sera contactée pour l'adressage de la Commune. En effet, chaque maison devra avoir un numéro avec une dénomination. Tortezaïs a déjà mis en place cet adressage et un contact sera pris avec les élus de cette commune.

M. le Maire fait part du sinistre de grêle important qui s'est abattu sur les communes déléguées de Givarlais et de Maillet causant des dégâts chez les particuliers et sur des bâtiments communaux.

Une déclaration a été faite auprès de Groupama, assurance de la Commune. Un expert indépendant doit passer le 01^{er} octobre.

M. le Maire fait part de la réunion du CCAS, le mardi 15 septembre à 18h30 à Louroux-Hodement.

M. Thierry DE LAMARLIERE informe le Conseil qu'il a été élu Président du SIRP Hérisson – Louroux – Venas (regroupement des écoles des trois communes).

Il fait part aussi des difficultés de l'épicerie. Devant le manque d'affluence, la gérante pourrait décider d'arrêter.

Il propose de prendre contact avec les gérants de l'épicerie de Bézenet. L'épicerie est gérée par un collectif associatif sans aucun salarié.

Les élus de Louroux Hodement seront sollicités pour cette visite.

Quant au projet d'extension – buvette, l'architecte viendra présenter le projet.

M. Yves GAUDIN fait part d'une pétition faite par les habitants du Lotissement de la Ronde et d'habitants de la rue de l'Espoir sur la vitesse des véhicules et qui demandent un ralentisseur avant qu'un accident arrive. Des enfants se rendant dans le Bourg en marchant sur le bord de la route.

M. Yves GAUDIN dit qu'il rencontrera les pétitionnaires et verra quelle solution peut être trouvée.

En attendant, il sera demandé à l'UTT de Cérilly de mettre des compteurs de vitesse au sol.

Les questions diverses étant épuisées, la réunion se termine à 23h15.